



ATTESTATION SUBSTANCES DANGEREUSES

À REMETTRE À LA DIRECTION DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE
AVEC LE DOSSIER DE REQUÊTE

OBJET:

ADRESSE:

Bases légales

En application de l'article 15A, alinéa 3 de loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 25 juin 2009 (K 1 70 - LaLPE), lors de travaux soumis à autorisation de construire au sens de la loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988, le requérant doit joindre à la demande d'autorisation, pour les parties du bâtiment concernées par les travaux, une attestation de présence ou d'absence **d'amiante** et de **PCB** (polychlorobiphényles).

En application de l'article 15A, alinéa 4 et 15B de loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 25 juin 2009 (K 1 70 - LaLPE) des pièces justificatives peuvent être demandées au requérant.

Informations

Des informations utiles pour répondre à l'attestation sur les substances dangereuses sont fournies dans le "**Guide pour l'élaboration de l'attestation sur les substances dangereuses**" disponible à l'adresse suivante : www.ge.ch/autorisations-construire

Des informations complémentaires sur les substances dangereuses, leur diagnostic et les précautions en cas de travaux sont disponibles sur le portail construction de l'Etat sous la rubrique "démarches préalables" et "substances dangereuses": www.ge.ch/construction.

Vous pouvez également contacter le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB)
• av. de Sainte-Clotilde 23, 1205 Genève • Tél. +41 (22) 388 80 70 • Fax +41 (22) 388 80 37
• E-mail steb@etat.ge.ch

Questionnaire sur les substances dangereuses

1 Section Amiante

1A Conformément à la réponse fournie dans le formulaire de requête en autorisation de construire, il est admis que les parties du bâtiment concernées par les travaux ont été construites avant 1991.

	NON	OUI
1B Les parties du bâtiment concernées par les travaux contiennent-elles de l'amiante ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

1C Justificatif(s) :

1D En cas de réponse positive à la question 1B, compléter le tableau suivant :

TYPE DE MATÉRIAU CONTENANT DE L'AMIANTE	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	CODE INTERNE
FLOCAGE		m ²	STEB 1
FAUX PLAFOND		m ²	STEB 1
CALORIFUGEAGE		ml	STEB 1
TRESSE		ml	STEB 1
PANNEAU LÉGER ET CARTON		m ²	STEB 1
COLLE DE CARRELAGE / FAÏENCE		m ²	STEB 1
REVÊTEMENT DE SOL		m ²	STEB 1
FIBROCIMENT		m ²	STEB 2
AUTRE :			STEB 1

2 Section PCB

		NON	OUI
2A	Les parties du bâtiment concernées par les travaux contiennent-elles des éléments construits ou modifiés entre 1955 et 1975 ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si OUI, répondre à la question ci-dessous :

2B	Les parties du bâtiment concernées par les travaux contiennent-elles des PCBs ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
----	---	-----------------------	-----------------------

2C	Justificatifs :		
----	-----------------	--	--

2D En cas de réponse positive à la question 2B, compléter le tableau suivant :

TYPE DE MATÉRIAU CONTENANT DES PCB	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	CODE INTERNE
JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ EN FACADES avec une teneur en PCB supérieure à 50 [mg/kg]		ml	STEB 3
JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ INTÉRIEURS avec une teneur en PCB supérieure à 50 [mg/kg]		ml	STEB 3
CONDENSATEURS & TRANSFORMATEURS avec des huiles aux PCB		kg	STEB 4
AUTRE :			STEB 5

Le soussigné certifie que les informations fournies dans la présente attestation sont correctes.

En qualité de : *Architecte* *Requérant* *Propriétaire*

Nom : _____

Date : _____ Signature :